

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE 2 TERRAINS DE PADELS SOUS PREAU A CHAPONNAY

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4^{ème} point,

Vu la nécessité de passer un marché de travaux à procédure adaptée pour la réalisation de 2 terrains de padels sous préau à Chaponnay, en application des dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la plateforme <https://mairie-chaponnay.e-marchespublics.com>, sur la plateforme e-marchespublics.com, et au BOAMP le 18 juillet 2024,

Considérant l'analyse des offres synthétisée dans le rapport en date du 5 septembre 2024,

DECIDE

- Article 1 ; Après consultation et analyse, il est décidé de conclure un marché à procédure adaptée pour les lots suivants :

Lot	Entreprise		Montant € HT	Montant € TTC
01 – TERRASSEMENT, VRD ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	LAQUET TENNIS	26210 LAPEYROUSE MORNAY	199 635,00 €	239 562,00 €
02 – STRUCTURE, CHARPE NTE, COUVERTURE, ECLAIRAGE, CLOTURES ET CONTROLE D'ACCES	SMC2 SAS	69440 MORNANT	332 847,60 €	399 417,12 €

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée aux l'entreprises.

CHAPONNAY, le 24-09-2024
Le Maire,
Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En Préfecture, le 24/09/2024
Et de la publication, le 24/09/2024

